

Profil professionnel médecin du travail

Mission

Le médecin du travail soutient les travailleurs et les employeurs dans tous les domaines qui touchent à la santé dans un monde du travail en constante évolution.

Le médecin du travail est l'expert médical en matière de maintien de la santé et de l'employabilité.

Le médecin du travail apporte une contribution indispensable à la santé de la population suisse et au succès des entreprises.

Profil professionnel

Le médecin du travail reconnaît dans une entreprise les contraintes qui ont un impact sur la santé et la productivité. Il les évalue et met en place des mesures pour minimiser les effets négatifs et préserver santé et productivité. Au même titre, il définit des mesures à mettre en place pour promouvoir des ressources. Il vérifie périodiquement et systématiquement l'effet des mesures mises en place. Il établit le compte-rendu sur base des données médicales de l'entreprise. Il soutient les entreprises dans leur devoir légal d'assistance.

Le médecin du travail agit dans le cadre de la médecine préventive. Il s'occupe du dépistage précoce de troubles de la santé liés ou non au poste de travail. A cet effet, le médecin du travail procède à des entretiens médicaux et effectue des examens diagnostiques qu'il documente. En font partie, entre autres, les examens d'assujettissement pour la prévention des maladies professionnelles ainsi que les examens d'aptitude. En tant qu'expert en matière de santé dans l'entreprise il travaille en étroite collaboration avec les médecins de premier recours et d'autres spécialistes médicaux.

Le médecin du travail joue un rôle central dans le maintien de l'employabilité et dans la réinsertion au poste de travail (« return to work »). Il conseille les travailleurs et les employeurs à propos des effets d'une maladie aiguë ou chronique sur l'exercice de l'activité, fixe les adaptations appropriées de l'environnement ou de l'organisation du travail et donne des recommandations individuelles pour le maintien de la santé au travail et durant les loisirs.

Profil professionnel médecin du travail

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'importance croissante des Non-Communicable Diseases (NCD), le médecin du travail contribue ainsi à la diminution des absences, au maintien de l'activité lucrative et ainsi à la décharge des systèmes de sécurité sociale.

Le médecin du travail a des obligations tant envers les travailleurs que les employeurs. Il est ainsi un communicateur neutre entre le système de santé, les assurances sociales, les employeurs et les travailleurs. Si nécessaire il communique avec les médecins traitants. Il respecte toujours les principes du secret médical et les règles du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses.

Ses compétences communicatives lui permettent de communiquer de façon équitable et adéquate avec des groupes-cibles, autant avec les travailleurs qu'avec le management des entreprises. Le médecin du travail conseille les travailleurs et les employeurs sur des questions concernant le système de santé ou de sécurité sociale et est un interlocuteur pour les autorités et les assurances sociales.

Le médecin du travail agit sur la base des connaissances scientifiques actuelles et s'oriente selon les principes de l'Evidence Based Medicine. A cet effet, il se perfectionne continuellement. Dans un monde du travail évoluant de plus en plus rapidement, il a le devoir de reconnaître d'éventuels nouveaux risques et d'anticiper les conséquences pour l'homme. Il met en place des nouvelles mesures techniques pour la protection et le soutien du travailleur.

Le médecin du travail au sein d'une entreprise travaille de façon interdisciplinaire avec les membres responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Les éléments-clés sont la détermination des dangers et l'analyse des risques. Il est le chef de projet pour la protection de la santé et coordonne les activités. Pour cela il se base d'une part sur les dispositions légales (p.ex. Loi du travail, LAA) et d'autre part sur les objectifs définis par le management de la santé en entreprise.

Le médecin du travail a un accès unique aux groupes de travailleurs particulièrement vulnérables (jeunes, travailleurs de nuit permanents).

Le médecin du travail dirige le service médical de l'entreprise y compris le personnel paramédical. L'engagement de moyens se fait selon des critères d'efficacité et d'efficience. Le

Profil professionnel médecin du travail

médecin du travail s'engage en tant que formateur pour l'empowerment et le développement des compétences en matière de santé des travailleurs.

Dans la communication avec les managers de l'entreprise, le médecin du travail sait exposer les faits et donner des conseils de manière convaincante. Le médecin du travail contribue ainsi à différents niveaux au maintien de la santé des collaborateurs et au succès économique de l'entreprise.

Dans les organes consultatifs, les assurances et les instances officielles de la sécurité au travail et protection de la santé, le médecin du travail porte une attention particulière aux événements globaux d'une branche ou du monde du travail. Grâce à ses connaissances spécifiques des contraintes professionnelles nocives pour la santé et des thèmes actuels, il exerce une influence globale dans de nombreuses entreprises de situations comparables. Il contribue au maintien de la santé au poste de travail de nombreux individus par des approches réglementaires et des propositions d'amélioration visant la réduction des contraintes.

Le médecin du travail dans la recherche traite des questions actuelles de la médecine du travail et les étudie à l'aide de méthodes scientifiques. Dans ce contexte, il travaille de manière très interdisciplinaire. Ces nouvelles connaissances scientifiques créent des bases solides pour les thématiques de santé au travail et d'employabilité. Par des activités au niveau de l'enseignement, la formation et le perfectionnement il contribue à la diffusion des connaissances actuelles.

14.1.16

Angela Ensslin

Holger Dressel

Norbert Freitag

Klaus Stadtmüller

+ Comité SSMT (28.1.2016)